

Quels pasteurs pour quelle Église ?

Résolution et rapport adoptés par
l'Assemblée de l'Union
de Saverne le 23 juin 2018



Union des Églises Protestante d'Alsace et de Lorraine

Résolution adoptée pas l'Assemblée de l'UEPAL

Quels pasteurs pour quelle Église ?

L'Assemblée de l'UEPAL, réunie à Saverne le 23 juin 2018, a reçu et examiné le rapport « Quels pasteurs pour quelle Église ». Elle exprime sa gratitude au groupe de travail pour l'assiduité de son travail et la qualité de la synthèse produite.

Reconnaissant dans ce rapport l'évocation des mutations que traversent la vie et l'organisation de notre présence d'Église et la mise en œuvre des « Orientations stratégiques » de 2014, l'Assemblée de l'Union recommande aux différentes instances ecclésiales, du conseil presbytéral aux assemblées des inspections luthériennes ou des consistoires réformés, de s'en saisir et de le discuter.

L'Assemblée de l'Union adopte la maquette proposée pour la formation initiale des pasteurs. Elle a conscience que les éléments de cette maquette, notamment les thématiques des sessions prévues dans le rapport, doivent garder un nécessaire caractère évolutif. De ce fait, elle reconnaît au Service en charge de la formation initiale des pasteurs, la responsabilité de veiller continuellement à la pertinence des formations en lien avec les orientations du rapport.

L'Assemblée de l'Union demande au Conseil Restreint de :

- veiller à la poursuite de la réflexion sur la diversification des ministères ;
- mettre en place un groupe de travail pour réfléchir à la vocation pastorale et proposer des projets à même de la stimuler.

Adoptée par l'Assemblée de l'UEPAL du 23 juin 2018

Rapport « Quels pasteurs pour quelle Église ? »

Introduction

A. La question posée

S'interroger sur la compréhension du ministère pastoral, sur les contours que doit en prendre l'exercice dans un contexte particulier ainsi que sur les orientations prioritaires de formation qui en découlent, est une question récurrente et transversale pour les Églises. Les Églises de l'Union et leurs sœurs y sont régulièrement confrontées¹. En effet, une Église protestante ne saurait être sans ce questionnement permanent qui vise à penser sa fidélité au témoignage à rendre de l'Évangile qui lui est confié, afin de réformer sa présence au monde et dans le monde. Ce questionnement traduit la volonté des Églises de se réformer en repensant leur organisation et leurs ressources ministérielles et en les adaptant à leur réalité. Si l'on peut avoir l'impression de revenir à un même questionnement, ou de l'aborder par un angle à peine différent, ce questionnement récurrent exprime quelque chose de l'essence d'une *ecclesia semper reformanda*.

La permanence du questionnement reflète l'évolution constante du contexte culturel et civilisationnel dans lequel l'Église est appelée à inscrire son témoignage de l'Évangile. Force est de constater que l'accélération des mutations profondes de la société confronte les Églises à des défis fondamentaux. Pour leur témoignage, il leur faut, dans le contexte régional et national, prendre en considération les paramètres suivants :

- Les Églises sont appelées à porter le témoignage de l'Évangile dans une société de plus en plus sécularisée où l'appartenance à une Église n'est plus une évidence, la connaissance du christianisme et du langage chrétien ne peut plus être considérée comme pré-requise et l'image déficitaire de l'institution ecclésiale représente un handicap.
- Les Églises, malgré un siècle de dialogue œcuménique, demeurent dispersées dans une société française où les religions, toutes confondues, sont désormais minoritaires.
- Les Églises évoluent dans une société multireligieuse et multiculturelle qui exige d'elles un investissement dans le dialogue interreligieux qui soit respectueux de l'autre religion et fasse montre d'un réel esprit d'ouverture.

¹ Cf. *Le ministère pastoral en Alsace-Moselle*, texte rédigé par Elisabeth Parmentier et Bernard Kaempf à la demande du Consistoire Supérieur en juin 2001 ; *La fonction pastorale*, texte proposé par un groupe de travail à l'Assemblée de l'Union du 17-18 novembre 2007 ; *Les ministères de l'Union*, décision du Synode de l'ERF 23 mai 2004 ; *Les pasteurs, métamorphose d'un métier moderne (19^{ème}-20^{ème} siècles)*, colloque organisé par l'Association des pasteurs de France en mars 2016. Une réflexion sur ce point est également en cours au sein de l'EPUDF (cf. le questionnaire *De quels ministres notre Église a-t-elle besoin dans la génération qui vient ?* novembre 2017).

- Les Églises, dans le contexte français, sont confrontées à l'adversité idéologique des tenants d'une compréhension radicale de la laïcité qui prônent une société épurée de toute expression religieuse, perçue comme l'expression d'un obscurantisme archaïque.
- La culture contemporaine, post-moderne ou ultra-moderne, par la place qu'elle attribue à l'individu et à son épanouissement, mais aussi aux biens matériels et à la consommation, suscite une quête d'authenticité, de sens, de spiritualité inédite. Les mutations sociétales profondes ainsi que l'irruption de la mondialisation créent des ruptures qui fragilisent la vie et suscitent un important besoin de proximité et d'accompagnement.
- La baisse du nombre de pasteurs de l'UEPAL, amorcée depuis 10 ans, confronte les Églises de l'Union au double défi de la révision de l'organisation de la présence territoriale et de la diversification des ministères.
- Les institutions historiques (partis politiques, Églises, syndicats...) sont en difficulté, voire en crise depuis plusieurs décennies. Les Églises doivent composer avec une image souvent déficitaire dans leur environnement traditionnel, occasionnant une faible crédibilité ainsi qu'une fragilisation de la transmission (catéchèse). Dans le renouvellement du protestantisme, la part d'adhésion de personnes extérieures (originaire d'autres confessions ou sans religion) devient de plus en plus significative par rapport à celle de personnes issues des milieux protestants.
- Toutefois, le sociologue Jean-Paul Willaime identifie dans la conjoncture socioreligieuse actuelle, une fenêtre d'opportunité pour le protestantisme français. Incarnant un christianisme non clérical où le débat est valorisé et la réflexion encouragée, le protestantisme dispose de véritables atouts pour faire valoir le message chrétien face à la montée de l'indifférence et de l'athéisme².

Le rappel de ces éléments contextuels appelle deux remarques. Premièrement il implique que la question posée, « Quels pasteurs pour quelle Église ? », soit abordée de manière plurielle et non figée. Au vu de ces éléments contextuels, la présence ecclésiale ne saurait être réduite à un seul modèle. Elle se réalise d'une manière **diversifiée**. Il en va de même pour le ministère pastoral, qui ne saurait être compris sans une pluralité d'expressions et de missions spécifiques qu'il appelle, ni sans une diversité ministérielle que le témoignage de l'Évangile nécessite. Deuxièmement, ce rappel souligne l'importance de **l'adaptabilité** des ministres à un contexte donné, ainsi qu'aux évolutions auxquelles ils sont soumis durant leur carrière. Dans pareil contexte, la capacité à prendre du recul, à analyser, penser et évoluer s'avère être une compétence essentielle. De ce fait, la formation permanente, sous toutes ses formes, revêt dorénavant un caractère déterminant pour l'exercice du ministère pastoral.

² Cf. Valérie Duval-Poujol & Christian Krieger (éd.), *Un nouvel élan pour la Fédération protestante de France*, Lyon, Olivétan, 2017, p. 79-86.

B. Pour situer la mission du groupe de travail

Pour réaliser un document sur une ou des manières de voir l'Église de demain et sur les ministères qu'elle requiert, le Conseil de l'Union a constitué un groupe de travail composé de Isabelle Gerber, Bettina Schaller, Denise Suhr, Madeleine Wieger, Jean-Gustave Hentz, Christian Krieger et Alain Spielewoy, en lui confiant le mandat de produire un rapport de synthèse pour l'Assemblée de l'Union de juin 2018. Ce mandat s'inscrit dans un processus qu'il convient de rappeler.

En septembre 2014, Jacques Scheer, alors président en fin de mandat de la Commission des ministères (CDM), a rendu au Conseil de l'Union un rapport « bilan » sur les 8 premières années de fonctionnement de la CDM de l'UEPAL. Ce bilan soulève de nombreuses questions relatives au profil des candidats qui postulent pour devenir pasteurs de l'UEPAL. Ces questions portent sur leurs aptitudes, leur connaissance souvent faible du monde ecclésial, leur difficulté à parler de leur vocation, certains comportements propres à ce qu'on appelle la « génération Y », comportements qui interrogent et posent parfois des questions déontologiques. Par ailleurs, ce rapport pose également la question de la formation dont bénéficient les candidats au ministère pastoral, tant à la Faculté de Théologie protestante qu'au niveau de la Formation Initiale des Pasteurs dispensée par l'UEPAL (pendant leur période de stage et durant la première année d'autonomie). En outre, le rapport Scheer interpelle l'UEPAL pour qu'elle fasse l'effort d'énoncer sa vision du pastorat, afin de permettre aux étudiants de mieux identifier ce qui est attendu d'eux, et à la Commission des ministères de formuler les critères permettant l'accès à la fonction pastorale.

Recevant le rapport Scheer, le Conseil de l'Union a mandaté un groupe de travail (d'une assise institutionnelle plus large que la seule CDM) pour le relire et pour établir des priorités dans ses recommandations. Dans son rapport de synthèse, ce groupe a préconisé deux mesures immédiates et une recommandation à moyen terme :

- La mise en place, en partenariat avec la Faculté de Théologie protestante, d'ateliers en lien avec les cours proposés, afin de mieux former les étudiants à une parole théologique circonstanciée, exercice de corrélation qui vise à penser théologiquement une question contemporaine, mais aussi à mieux appréhender le monde ecclésial de notre Union d'Églises peu connu de la plupart d'entre eux.
- La mise en place d'une offre d'accompagnement spirituel pour les étudiants en Théologie protestante, afin de leur permettre de faire mûrir leur capacité à énoncer leur vocation et de développer leur aptitude à embrasser un métier dans lequel l'accompagnement spirituel est une composante majeure.
- L'urgence d'une réflexion sur le thème « Quels pasteurs pour quelle Église ? ». Le rapport de synthèse encourage le Conseil de l'Union à initier une réflexion sur sa vision de l'Église de demain et à mettre en parallèle le profil type du pasteur et les compétences dont cette Église aurait besoin. Soulignant que « cette réflexion pourrait prendre la forme d'un document sur le ministère », le rapport précisait qu'un tel document permettrait d'imprimer de nouvelles orientations dans l'ensemble des

domaines que sont la formation théologique, le processus de recrutement ministériel, la formation professionnelle initiale et continue.

Le présent rapport entend répondre à cette mission.

C. Choix méthodologiques

Pour établir un document de synthèse devant permettre de repenser le dispositif de formation des pasteurs, de redéfinir les axes de la formation initiale au ministère pastoral et d'établir un texte à l'intention des étudiants précisant les attendus de l'UEPAL, le groupe de travail a mobilisé trois types de sources :

- Des documents de références (des textes ecclésiastiques, notamment de la Communion des Églises Protestantes en Europe et d'Églises sœurs), ainsi que les Orientations stratégiques UEPAL adoptées en novembre 2014.
- Une consultation en interne de différents acteurs en activité dans des lieux situés au cœur des évolutions ou confrontés à l'expression de nouvelles attentes.
- Une consultation de personnes ressources d'Églises sœurs, Église protestante Unie de France, Églises membres de la FPF, Église en Suisse romande...

Ces consultations se sont faites, soit dans le cadre d'une audition, soit dans le cadre d'une enquête, sur la base du questionnaire suivant :

1. D'après vous, qu'attendent les gens d'aujourd'hui de l'Église ?
2. D'après vous, que devrait offrir l'Église ?
3. Selon vous, quelles devraient être les missions spécifiques du ministère pastoral dans l'Église de demain ?
4. Quels axes vous semblent prioritaires pour la formation au ministère pastoral ?

Le présent rapport constitue la synthèse des réflexions du groupe de travail³, d'une quinzaine d'auditions⁴, de l'analyse des retours de l'enquête menée auprès des inspections luthériennes et consistoires réformés, des travaux sur différents documents, notamment le document "*L'Église de Jésus Christ*" de la CEPE.

³ Pour effectuer ce travail de synthèse, le groupe de travail s'est réuni à sept reprises.

⁴ Ont été auditionnés : B. Maufrat (Opération David), Jérôme Cottin (cours sur le *Gemeindeaufbau*), Gérard Krebs et Caroline Keck (APAL), Guy-Pierre Geiger (UEPAL, Service de la formation théologique et spirituelle), Rudi Popp (UEPAL, Respire), Didier Halter (Office protestant de formation des Églises suisses romandes), Philippe Levallois (sociologue travaillant sur les attentes de spiritualité dans notre société), Fritz Lienhard (Kirche der Freiheit, regard à partir du monde germanique), Christian Baccuet (EPUDF, président de la CDM), Yvan Carluer (Assemblées de Dieu en France, en charge de l'implantation d'une nouvelle Église), Samuel Duval (baptiste en implantation d'une nouvelle Église), Christian Tanon (EPUDF, Oser, pour une dynamique d'évangélisation), Eric Perrier, pasteur de Chaumont (EPUDF, évangélisation en milieu luthéro-réformé), Jean-Georges Boeglin (Responsable de l'œcuménisme, Archevêché de Strasbourg), Marc Frédéric Muller (UEPAL, Service des prédicateurs laïcs).

I. Le ministère de l'Église et les ministères

Dans un contexte où toutes les institutions cherchent à optimiser leur efficacité managérielle, le texte intitulé *L'Église de Jésus Christ*⁵, adopté en 1994 par la Communion d'Églises protestantes en Europe (CEPE), énonce un certain nombre de principes théologiques structurants. Trois d'entre eux méritent mention dans ce rapport.

A. Le fondement et le but de l'Église lui sont extérieurs

Premièrement, le texte *L'Église de Jésus Christ* rappelle que « l'Église est la communion de pécheurs graciés et sanctifiés par Dieu, telle qu'elle est concrètement vécue dans les paroisses et les Églises »⁶. Ainsi comprise, l'Église est l'œuvre de Dieu : elle puise sa source et trouve son fondement dans la Parole et l'action justificante du Dieu trinitaire en Jésus-Christ. L'Église ne saurait être reconnue comme Église que si elle manifeste sans relâche qu'elle a son fondement en dehors d'elle-même. Constitué par la prédication de l'Évangile et l'administration des sacrements⁷, le ministère de l'Église ne saurait s'exercer que dans la référence à son fondement, en témoignant de l'action justificante de Dieu. Le but de son action lui est donc également extérieur.

S'attachant à articuler l'agir divin et l'action humaine⁸, le texte de la CEPE affirme que la réalité visible de l'Église peut prendre une diversité de formes. Ces formes ne relèvent pas de son bon-vouloir : elles doivent faire transparaître ce qui constitue le fondement de l'Église. Dans une compréhension protestante, le témoignage apostolique de l'Église se réalise là où l'Esprit de Dieu fait de l'Évangile la vérité pour des êtres humains⁹.

⁵ « L'Église de Jésus-Christ : la contribution des Églises issues de la Réforme au dialogue œcuménique sur l'unité de l'Église », document 2.2.2.5, in : A. Birmelé et J. Terme (éd.), *Accords et dialogues œcuméniques – bilatéraux, multilatéraux – français, européens et internationaux*, Lyon, Olivétan, 2007, p. 43-71.

⁶ Chapitre I, [introduction], p. 47.

⁷ Cf. *Confession d'Augsbourg* article V, *Catéchisme de Heidelberg* 54-55, *Institution de la religion chrétienne*, 4,1,9.

⁸ « L'agir de l'Église qui se sait fondé par l'action de Dieu et limité par elle, se réalise dans la confiance que Dieu, fidèle à sa promesse, se sert des témoignages humains rendus à la vérité de l'Évangile pour inclure des êtres humains dans la communion de la foi. Ceci advient là où Dieu le veut et quand il le veut. Ainsi l'œuvre de l'Église est incluse dans l'agir du Dieu trinitaire » (Chapitre I, point 2.2, p. 50).

⁹ « L'Église est apostolique à cause de l'apostolicité de son fondement : la Parole de Dieu qui constitue l'Église est l'Évangile annoncé par les apôtres tel qu'il nous est donné dans les Écritures saintes de l'Ancien et du Nouveau Testaments. Lorsqu'elle est construite sur ce fondement, l'Église est apostolique.

La compréhension réformatrice de la succession apostolique insiste sur la référence constante au témoignage apostolique. Elle engage l'Église à un témoignage authentique et missionnaire de l'Évangile de Jésus-Christ dans la fidélité au message apostolique qui la fonde. (...) Pour les Églises issues de la Réforme, l'apostolicité de l'Église n'est pas garantie par la continuité historique de la succession dans le ministère épiscopal de l'Église » (Chapitre I, point 2.3, p. 50-51).

B. La tâche de rendre témoignage de l'Évangile incombe à tous les baptisés

Deuxièmement, le témoignage rendu de l'Évangile est la tâche de toute la communauté, comme le rappelle le document en citant les « Thèses de Tampere » (1986) : « La communauté tout entière et chacun de ses membres ont pour tâche de prêcher l'Évangile et de proposer la communion salvatrice. Chaque membre est appelé par le baptême au témoignage du Christ et à l'entraide mutuelle en ce monde ; il a, dans la foi, part au ministère sacerdotal du Christ qui est le ministère de l'intercession¹⁰. » De ce fait, le témoignage et le service constituent le sacerdoce commun de tous les baptisés et croyants.

C. Le ministère ordonné de la prédication et de la célébration des sacrements fait partie de l'être de l'Église

Troisièmement, le texte de la CEPE rappelle que l'Église assure la prédication de l'Évangile et la célébration des sacrements par le moyen d'un ministère structuré, que le ministère ordonné de la prédication publique de l'Évangile fait partie de ce ministère structuré, et qu'à ce titre le ministère ordonné fait partie de l'être-même de l'Église. « Des membres particuliers de la communauté sont (...) appelés, formés et ordonnés pour assurer la prédication publique et continue de l'Évangile et préserver l'enseignement véritable. En tant que serviteurs de la Parole, ils doivent annoncer la Parole de Dieu à la communauté et lui proposer les sacrements, servir ainsi l'unité de cette communauté et la représenter – avec les témoignages multiples et les divers services de la paroisse – face au monde¹¹. »

D. Le « ministère structuré » de l'Église comprend le ministre transmis par ordination et d'autres ministères

Le document *L'Église de Jésus-Christ* distingue le « ministère structuré » de l'Église et le ministère transmis par l'ordination dont relève le pastorat. La spécificité du ministère de la prédication et de l'administration des sacrements (*minister divini verbi*) est reconnue par les Églises membres de la CEPE : ce ministère « est fondé sur une mission particulière confiée par le Christ ». Mais le « ministère structuré » « désigne l'ensemble des services de l'Église ». A ce ministère ont également part les collaborateurs contribuant à la présence d'Église dans les paroisses, les institutions diaconales...¹².

Le service de la Parole de Dieu, conçu comme un ministère structuré, n'est donc pas tout entier contenu dans le ministère transmis par l'ordination, de même que la prédication de l'Évangile, qui manifeste l'être de l'Église, ne se réduit pas au culte dominical. En effet, dans la société ouverte et pluraliste actuelle, cette prédication passe aussi par la cure d'âme,

¹⁰ « Thèses de Tampere », Thèse 1, citée au Chapitre I, point 2.5.1.1, p. 53.

¹¹ « Thèses de Tampere », Thèse 2, citée au Chapitre I, point 2.5.1.1, p. 53-54.

¹² Chapitre I, point 2.5.1.2, p. 55.

l'entraide, la critique prophétique¹³. A travers le rassemblement régulier de la communauté autour de l'Évangile, l'Église rappelle que sa présence et son ouverture au monde a son fondement dans cet Évangile, et non dans un appel ou un défi que le monde lui adresse. Mais d'autres dimensions de la présence de l'Église dans le monde actuel sont elles aussi la conséquence directe de l'Évangile.

¹³ Chapitre II, point 2, p. 61-64.

II. La situation spécifique de l'UEPAL et un rappel des Orientations stratégiques

Nous évoquons dans ce chapitre quelques éléments relatifs à la situation spécifique de l'UEPAL qui nous semblent reliés à l'objet de ce rapport.

A. Des Églises forgées par l'histoire

Par l'application du principe « *Cujus regio, ejus religio* », la conversion au protestantisme n'a pas relevé de choix personnels. Certains sujets de tel ou tel seigneur sont passés à la Réforme malgré eux. L'identité confessionnelle a constitué pour le peuple une chance ou un frein dans l'ascension sociale ou l'accession à certaines professions, selon leur appartenance. En Alsace, les campagnes restent marquées par ce phénomène. Le protestantisme se transmet par « hérédité ». Il est d'abord une identité donnée avant d'être une identité choisie. Ceci constitue encore une chance. Un certain nombre de jeunes d'une classe d'âge s'inscrivent au catéchisme, demandent la confirmation et découvrent de fait le contenu de la foi protestante. Les parents qui s'intéressent à la démarche de leurs enfants revisitent leur connaissance du protestantisme et progressent ainsi dans leur foi et leur engagement. Mais le phénomène tend à s'éroder : ni le baptême, ni le catéchisme ne sont désormais une évidence. On compte toutefois parmi les paroissiens une quantité non négligeable de sympathisants du protestantisme. Catholiques ou athées de par leur naissance, par un jeu d'alliances et de rencontres, se sentent membres à part entière de la communauté protestante.

B. Une diversité insoupçonnée

L'Union des Églises Protestantes d'Alsace et de Lorraine est riche de bien des diversités. Il y a bien évidemment les deux composantes de l'Union, l'Église Protestante de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine et l'Église Protestante Réformée d'Alsace et de Lorraine. Mais cette diversité d'identité théologique et de culture ecclésiologique ne saurait expliquer à elle seule cette diversité. Au regard de la densité de population, les communautés protestantes inscrivent leur projet de vie dans un vrai spectre de réalités sociologiques, allant des pôles urbains à la ruralité, en passant par des cités résidentielles, des grandes, moyennes et petites villes, allant aussi d'une minorité significative (17% de protestants dans les départements du Rhin) à une réalité de grande dissémination (3 à 4% en Moselle). Au regard des sensibilités théologiques, un autre spectre s'ouvre qui traverse nos deux Églises : selon les secteurs ou les communautés locales, on observe des dominantes libérales, évangéliques, orthodoxes, piétistes, charismatiques.

C. Des Églises de la multitude

Églises de multitude, nos communautés paroissiales accueillent les personnes très largement et les considèrent comme membres bien au-delà du cercle des engagés. Si la vie des communautés locales s'apparente progressivement à celle d'Églises confessantes, elles s'interdisent toutefois de faire le tri de leurs membres sur le seul critère de l'engagement confessant.

Aujourd'hui, nos Églises, sauf exception, n'ont pas de réelle force de témoignage. Elles renvoient l'image d'une certaine tiédeur et paraissent peu attrayantes. Le message n'est pas très lisible et la dimension de l'accueil est insuffisante ou repose trop souvent sur les seules épaules du pasteur. La faible part de gens engagés est souvent en-deçà du nombre permettant une dynamique invitante. L'effritement du noyau des fidèles et la conséquente fragilisation du tissu paroissial confèrent à nos Églises une identité davantage empreinte d'un héritage historique que signalant un chemin possible dans la recherche spirituelle.

D. Des Églises liées à l'État

Les liens qui unissent nos deux Églises à l'État et aux autres cultes sont dénués de tension. Jusqu'à présent, et quelle que soit leur couleur politique, les élus reconnaissent en elles des partenaires et des vis-à-vis essentiels. Ils comptent sur le concours des cultes statutaires pour l'édification de la société. Cela nous honore et nous engage. Une certaine loyauté est attendue des représentants religieux vis-à-vis des représentants de l'État. Ce dispositif confère aux Églises une aisance matérielle sans égal sur le territoire français (rémunération des pasteurs et de certains postes administratifs, soutien de projets). Ce système a favorisé une professionnalisation du ministère pastoral. Les pasteurs sont détenteurs d'un diplôme d'État, formés au sens critique intrinsèque à la rigueur universitaire et prémunissant contre toute dérive sectaire. L'État dispose, de par les textes en vigueur, d'une mainmise possible sur leur nomination. Toutefois, le corollaire de ce système est le désengagement des laïcs. Les communautés se sont construites sur un modèle très pastoro-centrique. Beaucoup de paroissiens se sentent à peine autorisés à rédiger une prière, à prendre la parole. Le pasteur est vu comme un prestataire de services, un spécialiste des choses sacrées auquel on s'adresse en cas de nécessité (funérailles, mariage, baptême). La formation théologique et spirituelle des paroissiens apparaît comme un enjeu majeur pour l'avenir de notre Union d'Églises.

E. Des paroisses territoriales

L'Église luthérienne d'Alsace et de Lorraine et, dans une moindre mesure, l'Église réformée ont été installées sur un modèle paroissial territorial. Ce modèle est interrogé par un certain nombre d'évolutions. Aujourd'hui les personnes ne se sentent pas nécessairement appartenir à la communauté du lieu de leur résidence. Par ailleurs, la célébration du culte et la prédication de l'Évangile constituent le cœur d'une vie ecclésiale. Or aujourd'hui, le manque de pasteurs et la conséquente nécessité d'un travail sectoriel mettent un terme à cette forme de présence

ecclésiale qui envisageait comme systématique la célébration d'un culte en chaque lieu chaque dimanche. Pour que l'Église soit fidèle à sa vocation dans ce contexte, il lui faut inventer aujourd'hui des formes nouvelles, à la fois d'organisation de présence locale et de diversification des ministères. Si la communauté est l'unité ecclésiale de base, celle où est prêché l'Évangile et sont administrés les sacrements, cette nécessaire réalité communautaire peut toutefois se décliner autrement que dans la réalité villageoise. La tension entre le seuil nécessaire pour une vie communautaire soutenable, la nécessaire proximité relationnelle du pasteur avec les personnes pour lesquelles il est présent, et les contraintes organisationnelles méritera une attention particulière, tant chacun de ces trois pôles représente un élément déterminant à prendre en compte pour une présence d'Église rayonnante du témoignage de l'Évangile.

F. Les Orientations stratégiques

Le document « Orientations stratégiques pour l'UEPAL pour la décennie à venir (2015-2025) », adopté par l'Assemblée de l'Union du 15 novembre 2014, tente de prendre acte des profondes mutations que connaît notre époque. Ces dernières occasionnent pour nos Églises un questionnement fondamental et suscitent des évolutions significatives : évolution vers une identité protestante plus confessante, nécessité de se réapproprier la question du témoignage, appropriation d'une culture de projet, etc. Prônant l'organisation d'une présence d'Église privilégiant le secteur, l'évolution vers une Église de témoins, et la diversification des ministères, les orientations stratégiques comportent en germe des éléments susceptibles de modifier en profondeur l'exercice du ministère pastoral.

III. Réalités du ministère pastoral

Un certain nombre d'évolutions ont rendu plus complexe l'exercice du ministère pastoral, fragilisant le pasteur dans l'exercice de ses fonctions. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous mentionnons quatre aspects significatifs.

A. Un ministère fragilisé par la diversification des compétences attendues

Depuis la fin du XX^{ème} siècle, le nombre de contraintes pesant sur l'exercice du ministère pastoral a connu une croissance significative. La grande diversité de compétences aujourd'hui attendues dépasse le cadre de ce qu'une majorité des pasteurs peut assumer : prédication et enseignement, écoute et accompagnement, animation et leadership, catéchèse et pédagogie, communication et administration, gestion et vision, être théologien et interprète... Ainsi fragilisé dans sa capacité à assumer l'ensemble de ses missions, le ministre du culte doit également composer avec les contraintes de sa vie privée, notamment l'implantation professionnelle du conjoint, le partage des responsabilités éducatives, la gestion du temps et de l'agenda, l'articulation vie privée / vie publique...

B. Une charge de travail accrue

Durant la dernière décennie, l'UEPAL a vu le nombre de ses pasteurs en fonction réduit de 32, passant de 271 en 2008 à 239 postes occupés en 2018. Une projection pour la décennie à venir, avec toute la prudence que requiert ce genre d'exercice, laisse entrevoir que nous pourrions perdre 55 ministres supplémentaires et n'aurions alors plus que 184 pasteurs en fonction en 2028. Cette évolution pose en premier lieu la question de la vocation pastorale, sujet dont l'UEPAL doit se saisir de toute urgence. Par ailleurs, cette évolution induit un accroissement des attentes institutionnelles et donc une densification des tâches assumées par chaque pasteur. L'exercice du ministère pastoral se déploie aujourd'hui à la croisée des attentes locales des paroisses – bien qu'intégrées dans un projet sectoriel –, de l'accompagnement du changement induit par la création de secteurs, et de l'exigence de repenser le métier de pasteur, questionné par une société en profonde mutation. Ainsi, la charge de travail des pasteurs s'accroît non seulement par la densification des tâches, mais aussi par leur diversification. Ils portent en outre la pression générée par l'écart entre le positionnement qu'exigent d'une part la sectorisation et la mutualisation interparoissiale, et d'autre part la représentation traditionnelle de l'exercice du ministère paroissial.

C. Un positionnement souvent solitaire

Un nombre significatif de pasteurs se heurtent à une certaine solitude dans l'exercice de leur ministère. L'absence de collégialité pastorale et le fait qu'en de nombreuses communautés, l'animation de la vie paroissiale repose principalement sur les épaules du pasteur, est à même de générer épuisement et lassitude, voire aboutir à un état dépressif. L'émergence, depuis quelques années, du phénomène de « burn out pastoral » est significative.

D. Un décalage grandissant avec les attentes symboliques

Le groupe de travail fait le constat d'un décalage grandissant entre la conception symbolique du pasteur portée par une part non négligeable des fidèles, et l'image que le corps pastoral a de lui-même, ainsi que les réalités existentielles et professionnelles auxquelles sont confrontés bon nombre de pasteurs. Bien des paroissiens attendent du pasteur une conduite de vie exemplaire selon leur propre norme morale, une importante disponibilité ainsi qu'une proximité, notamment spatiale, que traduit la demande de résidence au presbytère. Ces attentes entrent nécessairement en tension avec les aspirations ou réalités existentielles des pasteurs. Ces derniers, se concevant comme des accompagnateurs tout au long de la vie, sont souvent confrontés à des demandes sporadiques liées aux rites de passage. Ces écarts entre les réalités et les attentes symboliques peuvent être source d'un déficit de reconnaissance, d'incompréhensions, voire d'une réelle distanciation.

IV. Synthèse des auditions et de l'enquête

A. D'après vous, qu'attendent les gens d'aujourd'hui de l'Église ?

Cette question a donné lieu à une grande diversité de réponses. On peut les classer en fonction de la compréhension de l'expression « les gens ».

Ceux à qui l'expression « les gens » évoquait la société sécularisée contemporaine, ces personnes que les sociologues du religieux appellent les distancés, qui sont indifférents ou réfractaires à la question religieuse, ont spontanément répondu : « **les gens n'attendent RIEN de l'Église** ». Non pas que « les gens » n'aient pas d'attentes, ou qu'ils ne soient pas aux prises avec un questionnement existentiel et donc ne soient pas confrontés à une quête de type spirituel ! Mais « les gens » n'attendent rien de l'Église parce qu'ils n'imaginent pas un instant pouvoir y trouver des éléments de réponse ou des interlocuteurs pour avancer dans leur quête. Dans une société suspicieuse vis-à-vis du religieux, l'Église connaît un déficit d'image qui ne la qualifie pas comme interlocuteur potentiel du questionnement existentiel et de la quête spirituelle. Cette indifférence par rapport à l'Église, voire le discrédit dont elle pâtit, la rend superflue. Il est tout à fait possible de vivre sans Église.

Par opposition, ceux qui envisageaient la question sous l'angle de l'analyse des demandes réellement adressées à l'Église, ont fait état d'**une grande diversité d'attentes**. Celles-ci vont de l'attente d'un lieu de vie communautaire dynamique et attrayant, qui dispense un message interpellant et nourrissant, intellectuellement et spirituellement, d'un lieu qui soit porteur d'une parole pertinente dans la société, à la simple demande d'une prestation de service rituel à l'occasion d'un décès, voire à l'attitude désintéressée que seule nuance la vague pensée « qu'il est tout de même bien que l'Église existe, on pourrait avoir besoin d'elle un jour ». « Les gens » sont aussi bien ceux qui sont ancrés dans une paroisse avec un fort sentiment d'appartenance que ceux qui ne revendiquent qu'une attache occasionnelle, les chercheurs de Dieu (en demande d'un accompagnement personnel) et les demandeurs de rite (qui, au-delà de l'acte cultuel, ne cultivent aucun lien avec l'Église), les déçus de l'Église et les fervents. Les Églises de l'UEPAL se disent multitudinistes et entendent donc répondre à cette attente diversifiée, témoignant de l'accueil inconditionnel de chacun. De fait, des attentes perçues comme superficielles peuvent cacher une quête plus profonde, qui nécessite du temps pour se révéler et s'exprimer.

Cette grande diversité met en jeu des polarités entre renouvellement et tradition, évolution et stabilité, lieu de service et lieu de vie... Globalement, ces attentes correspondent à deux dimensions, **une dimension verticale autour de la quête de sens et de spiritualité** (piété, questionnement existentiel, travail de l'esprit), **et une dimension horizontale autour de la quête de lien** (appartenance, rencontres, enrichissement, entraide).

B. D'après vous, que devrait offrir l'Église ?

Cette deuxième question de notre enquête a donné lieu à des expressions plus fondamentales, relatives à la manière dont la théologie et/ou les croyants comprennent ou définissent l'Église et sa mission. Elle se doit d'être « fidèle à sa vocation et constante dans son témoignage ». « L'Église n'a pas à "offrir" mais à "être" ». « Il s'agit d'être Église avec, pour et dans le monde ». « L'Église doit rendre témoignage de l'Évangile en paroles et en actes, permettre à tous d'accéder au "salut" et d'être témoins de la grâce. ». Cette explicitation de la mission de l'Église remet l'Évangile au centre : **l'Église n'a rien d'autre à offrir que l'Évangile**. Elle ne vit pas pour elle-même. Elle ne cherche pas son propre succès. Elle a vocation à être un espace de rencontre avec Dieu et avec les autres. Elle offre l'Évangile comme une voie pour la vie. Elle est en perspective missionnaire, pour un Évangile hors les murs. Tout comme l'Église a son fondement en dehors d'elle-même, son offre n'a pas nécessairement vocation à répondre directement aux attentes des gens – comme pour un prestataire de service –, mais bien souvent à accueillir leurs questionnements en cherchant à les déplacer. Cette offre d'Évangile s'inscrit dans un contexte plus large de propositions d'ordre spirituel : l'Église n'est pas en situation de monopole du sens. Portant le message de l'Évangile, elle cohabite avec d'autres confessions et d'autres religions – ce qui conduit à une connaissance et un respect de l'autre et en même temps à un approfondissement de son propre message.

Les réponses à cette deuxième question se structurent tout naturellement autour des quatre fonctions classiques de l'Église, *martyria (kerygme)*, *diaconia*, *leiturgia*, *koinonia*, c'est-à-dire le **témoignage, le service, la célébration, et la vie communautaire**. On note toutefois une résurgence de l'insistance sur la thématique du **lien et du sens** (spiritualité). Le témoignage se doit « d'offrir de l'esérance », « de répondre à la quête de sens », « d'apporter une nourriture spirituelle, du sens, de la réflexion », « de porter une parole chrétienne originale, authentique, courageuse, audacieuse et même prophétique ». La célébration se doit de nourrir la démarche spirituelle par la richesse du patrimoine biblique et liturgique. La communauté se doit d'accueillir, d'offrir des espaces de convivialité, des lieux de vie, d'écoute et de rencontre, dans une atmosphère de liberté et de proximité personnelle. Elle doit proposer un accompagnement des personnes dans la traversée d'un temps difficile, et savoir incarner la solidarité dans le besoin.

Par rapport à cette vision de l'Église, qui prend parfois une allure utopique, certains interlocuteurs ont évoqué la question de la temporalité de l'être de l'Église. Il est vain d'attendre de l'Église qu'elle soit tout cela à la fois, et tout de suite. L'Église n'a pas à viser une efficacité immédiate, ou un prompt retour sur investissement.

L'Église est peuple de Dieu. Le sacerdoce universel implique que chacun, à sa mesure, témoigne personnellement de sa foi, de la grâce de Dieu par laquelle il vit, et que chacun porte le souci de l'autre. À cet égard, il convient de parler d'évangélisation à l'interne de l'Église. Cette évangélisation va de pair avec une connaissance de son propre héritage mais aussi avec la capacité de répondre de sa foi dans le temps présent. La mémoire longue du christianisme enseigne que celui-ci est une lignée, qui, tout au long de son histoire, fait du

neuf. La transmission ne se fait pas hors sol. Dans une société « liquide »¹⁴, la relation personnelle est prédominante et exigeante, et ne conduit pas mécaniquement à une insertion dans l'Église, sans qu'on s'interdise pourtant d'espérer que se lève un désir d'Église.

C. Selon vous, quelles devraient être les missions spécifiques du ministère pastoral dans l'Église de demain ?

Si notre enquête permet de poser le constat d'une grande diversité d'attentes – du moins là où il y en a –, ainsi que le constat d'une toute aussi vaste diversité de champs que l'Église devrait investir, les réponses à cette troisième question, que les auditionnés soient acteurs d'Églises ou extérieurs, sont presque systématiquement de l'ordre **d'un recentrage sur le cœur de métier du pasteur : le ministère de la Parole dans une perspective missionnaire. Ce ministère de la Parole signifie que le pasteur mette en lien l'Évangile avec la vie des gens. Plus que jamais, le pasteur a vocation à être un interprète, un expert en théologie capable d'articuler son savoir à l'expérience humaine et de le formuler de manière accessible pour ses contemporains.** La qualité **d'écoute**, la capacité **d'accompagnateur**, l'aptitude à lire et analyser la vie en **société**, la profondeur **spirituelle** personnelle (vie de prière, lecture biblique) sont indéniablement des atouts pour exercer ce ministère herméneutique.

Si le cœur du ministère pastoral est assurément l'annonce de l'Évangile et l'administration des sacrements, **d'autres compétences sont requises.** Ces dernières sont au service de ce cœur de métier qu'est le ministère de la Parole. Le tempérament de leader, l'aptitude à animer une vie paroissiale, ou encore celle de communicant sont assurément des qualités utiles à l'exercice du ministère pastoral. Elles ne relèvent pas pour autant du cœur de métier, qui doit être un objectif prioritaire de la formation universitaire, initiale et continue.

Face à la nécessité actuelle d'annoncer l'Évangile au-delà du seul cercle des membres de nos communautés, les auditionnés ont souvent mentionné l'utilité de la **capacité à innover**, à sortir des pistes, à explorer de nouveaux espaces, à s'adresser aux distancés, à évangéliser... Considérant qu'aujourd'hui en France plus de 20% du renouvellement du protestantisme est le fruit d'une adhésion de personnes auparavant extérieures à la famille protestante¹⁵, et que ce taux devrait certainement encore s'accroître fortement dans les années à venir, la capacité du protestantisme luthéro-réformé à se réapproprier une dimension évangélisatrice et à réaliser un travail sur le langage de la foi, revêt un caractère déterminant.

Enfin, en écho à la diversité des attentes et des champs que l'Église devrait investir, nos auditionnés ont souligné la nécessité d'une certaine « **biodiversité pastorale** ». Le recentrage sur le cœur de métier ne doit pas aboutir à la formation d'un pasteur standard, mais à la constitution d'un corps pastoral, qui dans l'exercice du ministère, se diversifie.

¹⁴ Métaphore créée par le philosophe Zygmunt Bauman, en 1998. La « société liquide » s'oppose à la « société solide » dans laquelle les structures de l'organisation commune sont créées collectivement. Dans la « société liquide », l'unique référence est l'individu intégré par son acte de consommation.

¹⁵ Cf. Enquête auprès des protestants, préparé pour Réforme et la Fédération protestante de France, par Stéphane Zumsteeg et Mathieu Gallard, octobre 2017.

D. Quels axes vous semblent prioritaires pour la formation au ministère pastoral ?

En parcourant l'ensemble des retours, le constat s'impose que les auditionnés, tout en explicitant les axes prioritaires de formation nécessaires au cœur de métier, y adjoignent toutefois d'autres axes de formations, souvent liés à leurs centres d'intérêt. Le groupe de travail a tâché de discerner, parmi les propositions faites, ce qui relève du fondamental et ce qui est plus accessoire.

Au regard de ce qui a été restitué jusque-là, la formation au ministère pastoral devrait accorder un rang prioritaire aux quatre dimensions suivantes¹⁶ :

1. **la dimension théologique** : il s'agit de former un pasteur interprète en lien avec tout ce qui a trait à l'herméneutique et à la capacité de faire entendre le message de l'Évangile (herméneutique, homilétique, communication du message hors cadre culte, présence dans la cité...);
2. **la dimension spirituelle** : une spiritualité personnelle et ecclésiale nourrie et entretenue soutient la fonction du pasteur comme accompagnateur spirituel appelé à être avec, pour et au cœur du monde ;
3. **la dimension réflexive** : le pasteur est amené à repenser sans cesse l'exercice de son ministère et à être ainsi capable de s'adapter aux spécificités d'un contexte ou à une mission plus particulière, mais aussi d'évoluer dans un monde en mutation, de manifester un appétit pour la formation continue... (lecture, réflexion sur son action, prise de recul, analyse...);
4. **La dimension relationnelle et fonctionnelle** : le pasteur doit être formé à tout ce qui relève de la relation humaine (animation de groupe, conduite de projets, gestion de conflit, psychologie, pédagogie...).

¹⁶ Ce modèle est fortement inspiré des propositions de l'Organisme protestant de formation de l'Église suisse romande.

V. État des lieux de la formation académique et professionnelle actuelle

Au départ, il convient de poser plusieurs constats relatifs à la formation au ministère pastoral.

1. **La Faculté de Théologie protestante de Strasbourg a modifié les maquettes de ses parcours de formations** pour les années 2018-2022. Elle propose désormais trois parcours de Master : un Master « Théologie protestante : Textes de référence, doctrines et pratiques », un Master « Textes religieux de référence : contextes, enjeux et réception » et un Master « Théologie et société ». Le premier Master est clairement celui qui oriente vers le ministère pastoral. À ce titre il est requis par l'UEPAL pour l'accès à la fonction pastorale. Toutefois, il faut envisager que des étudiants inscrits aux deux autres parcours se destinent au ministère pastoral. La Commission des ministères peut donc être amenée à formuler des demandes de compléments de formation pour les candidats n'ayant pas bénéficié d'une formation universitaire complète, notamment ceux non titulaires d'une Licence en Théologie protestante.
2. **L'UEPAL exige**, comme préalable à l'entrée en formation initiale des pasteurs, l'accomplissement d'un **stage de trois semaines** permettant de se familiariser avec la réalité des Églises d'Alsace et de Lorraine. Le parcours académique de Licence comprend un stage de sensibilisation aux réalités professionnelles. L'un et l'autre peuvent être combinés (ou non, auquel cas les deux stages sont effectués). L'organisation de ces stages revenant désormais au responsable du Service de l'accompagnement des vocations et de la formation initiale des pasteurs, l'entrée en relation avec les personnes visant le ministère pastoral est judicieusement précoce et permet une connaissance plus approfondie de celles-ci au moment de l'entrée en formation initiale des pasteurs.
3. La Formation Initiale des Pasteurs (FIP) actuellement mise en œuvre a pour objectif de former un **pasteur généraliste très bien outillé**. En sortant de FIP 3, le jeune ministre devrait avoir dans son escarcelle les compétences nécessaires à l'exercice d'un ministère pastoral dans une grande majorité des postes, ainsi que la connaissance de l'institution, de son administration et de ses ressources pour une carrière sereine.
4. La formation se voulant **très complète** comporte deux écueils : d'une part elle court le risque de la **dispersion** ; et d'autre part, par un empilement de réunions et de sessions, elle génère souvent une certaine **lassitude** de formation, qui explique pour partie le peu d'appétit de formation continue que manifeste le corps pastoral de l'UEPAL.
5. Actuellement, et selon le plan de formation voté en 2006 par l'Assemblée de l'Union, **les sessions de formation réunissent les trois promotions** : les entrants de l'année (FIP 1), les candidats en seconde année (FIP 2), les stagiaires en année d'autonomie (FIP 3). Ceci favorise une dynamique intéressante. Toutefois, s'étalant sur les trois années du parcours, les sessions interviennent de manière aléatoire, sans qu'il soit possible que chacune

s'inscrive au moment le plus adéquat au vu de la situation du stagiaire. Par ailleurs, le pasteur stagiaire effectue sa dernière année de formation en situation d'autonomie, ce qui constitue en même temps la première année de son premier mandat pastoral. A l'expérience, cette troisième et dernière année mériterait un dispositif de formation particulier.

6. Le profil des étudiants inscrits à la Faculté de Théologie protestante de l'Université de Strasbourg a changé. **L'arrière-plan culturel et ecclésial de ces candidats potentiels au ministère est plus vaste.** Leur milieu d'origine s'avère être d'une grande diversité : luthérien, réformé, catholique, évangélique, sans culture religieuse définie ; d'Alsace-Lorraine, du reste de la France, d'Europe, d'Afrique. Parallèlement à cette évolution, on constate que le nombre d'étudiants en théologie issus des Églises de l'UEPAL ou du travail jeunesse de nos partenaires est faible. Il est aussi de plus en plus rare qu'un fils ou une fille de pasteur s'engage dans des études de théologie. De ce fait, les candidats au ministère ne connaissent guère les réalités d'une communauté de l'UEPAL, encore moins celles relatives à l'exercice d'un ministère pastoral. La redéfinition du plan de formation initiale doit impérativement prendre en considération ce facteur.
7. Aujourd'hui un **nombre significatif de personnes, en second parcours professionnel, aspirent au ministère pastoral.** Ayant déjà à leur actif un autre parcours professionnel, ces candidats apportent souvent des compétences utiles à l'exercice du ministère pastoral. Cette évolution questionne la formation initiale dans la mesure où la Commission des ministères peut, par une « validation d'acquis », personnaliser le parcours d'un candidat à la fois en réduisant la durée globale de la formation, en modifiant la répartition entre stage accompagné et stage en autonomie, et en réduisant la participation aux sessions à celles qui semblent encore nécessaires. Pour certains candidats, une combinaison de ces différents aspects est envisagée.
8. **L'organisation des suffragances** revient désormais au responsable du Service de l'accompagnement des vocations et de la formation initiale des pasteurs. La suffragance est possible pour les titulaires d'une Licence. La suffragance courte (de 1 ou 2 mois, généralement l'été) ou longue (plus de 2 mois, voire à l'année) s'avère un outil de formation sur le terrain très appréciable. Cette expérience de suffragance est accompagnée d'un complément de formation mis en place par le Service de l'accompagnement des vocations, visant dans un premier temps la connaissance institutionnelle des deux Églises et une formation relative aux enterrements. La suffragance, selon le cas, génère une expérience professionnelle qui peut également avoir un impact sur le parcours de formation initiale.
9. **La formation initiale comprend 3 années.** Eu égard au parcours préalable d'un candidat, qui ferait état de l'acquisition de compétences et/ou de diplômes particuliers pertinents pour l'exercice futur du ministère pastoral, la Commission des ministères peut décider des dispenses ou des aménagements partiels de la Formation initiale des Pasteurs (passage en autonomie anticipé, dispense de certaines sessions), validant ainsi les acquis d'une expérience professionnelle.

10. L'entrée en formation ne signifie pas la fin du cheminement personnel du candidat.

Au-delà de la compétence académique acquise à la Faculté et du fait même de la découverte du ministère pastoral dans sa réalité concrète, un candidat est amené à être soit fortifié dans son désir personnel de devenir pasteur au sein de l'UEPAL, soit à se rendre compte que telle n'est pas sa vocation. Il est important de considérer la période du vicariat comme une période encore ouverte sur l'avenir, tant du point de vue de la personne elle-même que du point de vue de l'UEPAL.

11. La formation initiale, comme son nom l'indique, se propose de fournir une sorte de « kit » de départ permettant d'accomplir les tâches fondamentales du métier de pasteur lors de l'entrée dans le ministère. **L'exercice du ministère au long cours nécessite par ailleurs une formation continue.** Celle-ci est organisée à l'échelle nationale au sein de la Commission de formation de la Communion protestante luthéro-réformée (CPLR) qui réunit l'EPUdF, l'UEPAL et auxquelles sont associés les organismes de formation de l'Église Protestante Unie de Belgique et des Églises réformées de suisse romande

VI. Perspectives pour l'UEPAL

A. Visage de l'Église de demain

Les mutations profondes de notre époque, conjuguées à l'accélération de l'histoire, rendent périlleux l'exercice qui vise à esquisser le visage de l'Église de demain. Toutefois un certain nombre d'évolutions et de tendances sont aujourd'hui suffisamment lisibles pour qu'on puisse tenter d'énoncer quelques traits qui devraient caractériser la vie d'Église que nos communautés luthériennes et réformées vont connaître ou investir à moyen terme.

1. Sur le plan de la vie d'Église

Depuis près de trois siècles, la société occidentale se sécularise. Appartenir à l'Église n'est plus une évidence, mais un choix. Nos Églises luthéro-réformées, multitudinistes, connaîtront **une vie communautaire de plus en plus apparentée à celle d'une communauté confessante**. Les débats, voire les tensions qui par le passé pouvaient s'exprimer entre luthéro-réformés et évangéliques vont probablement demain traverser plus encore nos communautés, mettant en jeu chrétiens engagés conscients de leur choix et ceux qui ne participent pas vraiment à la vie de l'Église ni ne la soutiennent. Il faudra à la fois maintenir le souci d'être là pour la multitude et favoriser l'expression de la foi, et ce, dans un esprit de communion.

La culture mondiale matérialiste et dirigée par une économie financiarisée confronte au questionnement sur le sens. Tout laisse à penser que l'esprit de l'*homo economicus*, malgré le transhumanisme et l'intelligence artificielle, se confrontera toujours plus à la question de la finitude et de la finalité de l'existence humaine, exprimant ainsi une **quête de sens et de spiritualité**. Nos communautés dans leurs projets de vie seront amenés à se positionner comme partenaires crédibles de cette quête spirituelle. La réflexion sur le langage de la foi, nourri d'une riche tradition liturgique et de pensée théologique, sera amenée à s'ouvrir à cette quête et à se laisser interroger par elle pour mieux y répondre.

La rupture dans la transmission constatée depuis une cinquantaine d'années obligera nos Églises à **réinvestir délibérément une démarche d'évangélisation** et à développer une capacité renouvelée à s'adresser aux gens au-delà du cercle de ses membres et des fidèles qu'elle connaît. Ni la gestion d'un club fermé, ni la multiplication des guichets, mais l'animation d'une communauté rayonnante et accueillante semble être le point d'appui indiqué pour une telle démarche. L'enjeu est moins de répartir les tâches et l'offre de services pour répondre adéquatement à la demande classique, que de créer des pôles d'excellence à même de traduire cette volonté d'annoncer et de partager l'Évangile. Tout en ayant conscience de notre arrière-plan ecclésial, il s'agira d'oser et d'expérimenter une réelle diversification de l'offre. Tout en soignant l'accueil de tout un chacun, une définition profilée et complémentaire des projets de vie communautaire des paroisses semble s'imposer pour soutenir la perspective d'un tel rayonnement de la vie d'Église.

Au regard de la grande diversité de la société contemporaine, et considérant la théorie des milieux selon laquelle certaines catégories socio-culturelles se chassent¹⁷, notre union d'Églises devra avoir à cœur de cultiver une large diversité de projets paroissiaux s'adressant ainsi aux différents milieux. La juxtaposition de paroisses sensiblement identiques ne saurait être à même de répondre à l'étendue des attentes exprimées dans une société plurielle. Cette diversité de projets posera nécessairement, moins sur le plan théologique que sur le plan pratique, la question du lien qui unit ces paroisses en Églises. Il conviendra de porter attention à l'esprit de communion qui, par-delà leur diversité, unira ces communautés et leur permettra de se reconnaître ensemble, en UEPAL, expression de l'Église de Jésus-Christ.

Par conviction, plus que par nécessité, l'Église devrait être amenée à réinvestir **le sacerdoce universel** et considérer tout chrétien, chacun à sa mesure, comme appelé à être porteur et témoin de la présence de Dieu dans le monde. Face à la réserve qu'occasionne l'habitude de considérer la foi comme un aspect de la vie privée, il nous faudra collectivement admettre que la nécessité d'une expression publique de la foi dans le monde sécularisé ne peut être le seul fait d'une parole institutionnelle. En outre, si l'Église se doit de proposer une gestion du sacré et du symbolique pour accompagner les étapes de vie, cela ne pourra plus être considéré comme le domaine exclusivement réservé au ministère pastoral. C'est dire aussi que nos Églises devront mener un important travail de mutation culturelle et de formation théologique et biblique pour libérer et soutenir la vocation de témoin confiée à chacun.

2. Sur le plan organisationnel

L'adaptation de la présence ecclésiale aux ressources humaines et financières exigera des évolutions significatives, sur le plan de l'organisation tant de la vie locale que de la vie institutionnelle et des services de l'UEPAL. **La création de secteurs, la mutualisation**, s'avèrent aujourd'hui être des démarches nécessaires. L'ambition de cette nécessaire réorganisation se doit de dépasser une logique de desserte qui viserait à mettre en place une offre corrélée aux moyens disponibles et à la demande. La nécessité de réinvestir une démarche d'évangélisation amène à privilégier les pôles d'excellence et les lieux de vie communautaires rayonnants déployant une réelle capacité d'accueil. Se pose toutefois la question de la manière dont une telle logique, plutôt urbaine, pourra être déclinée dans les paroisses de campagne.

Par ailleurs, l'expérience du processus *Kirche der Freiheit*, qui visait à reconfigurer l'offre ecclésiale de l'EKD, rend attentif à un autre enjeu. En effet, l'évaluation de ce processus a permis de constater combien **la proximité, notamment du pasteur, était un élément essentiel de la présence d'Église**. Sans confondre la proximité de Dieu avec celle du pasteur,

¹⁷ Fritz Lienhard évoque cette théorie comme suit. « Les milieux sont des groupes à l'intérieur de la population qui se caractérisent par des conditions de vie, des expériences, des conceptions, des manières de vivre communes. Ces groupes se rassemblent selon leur style de vie, marqué par leur formation et leurs revenus, mais aussi leurs sensibilités plutôt modernes ou traditionnelles. [...] Cependant, les milieux ne se définissent pas seulement par ce qui les rassemble, mais aussi par ce qui les sépare les uns des autres. « L'identité sociale se définit et s'affirme dans la différence. » Les chercheurs parlent même des « frontières du dégoût » (*Ekelgrenzen*), qui font que ce qui est apprécié dans un milieu fait précisément l'objet d'un rejet de la part des autres. » Cf. Fritz Lienhard, *La différenciation culturelle en Europe, Un défi pour les Églises*, Olivétan 2017, p. 8s.

et sans ignorer non plus la dimension symbolique du ministère pastoral, l'EKD a reconnu que la perte en proximité a contribué à amplifier le processus de déchristianisation. Les milieux ruraux expriment souvent le souci de la proximité, ce dont il convient de reconnaître comme une demande légitime. Notre Union d'Églises sera amenée à repenser, voire à réinventer, la proximité de Dieu autrement.

Enfin, cette partie du rapport ne peut taire **la lourdeur de l'appareil institutionnel de l'UEPAL et des Églises** qui la composent. Les raisons en sont multiples : des processus délibératifs chronophages (notamment en raison de la distinction entre les organes délibératifs politiques et financiers, Conseil de l'Union et ESP), la tension entre pouvoir décisionnel dans les paroisses et dynamiques sectorielles qui ne reposent sur aucun fondement juridique et administratif, la coexistence au sein de l'UEPAL de deux Églises porteuses de cultures ecclésiales et d'identités différentes, une organisation territoriale héritée dans ses grandes lignes du 19^{ème} siècle (Inspections, Consistoires réformés, découpage territorial des paroisses). Certes, le fonctionnement démocratique nécessite des instances mobilisant des ressources humaines et des financements, mais au regard des ressources disponibles, le poids de l'administration, des services de l'UEPAL et de l'organisation territoriale semble disproportionné et mérite d'être reconsidéré pour mieux l'adapter aux réalités. Cette question, ainsi que la pédagogie et l'énergie qu'exigera le changement, constitue également un aspect de la vie institutionnelle de l'UEPAL, et donc de son visage de demain.

B. Ministère pastoral et autres ministères en Église, quelle articulation ?

Le groupe de travail sur la diversification des ministères considère le ministère ordonné de la parole (ministère pastoral) comme un ministère holistique embrassant toutes les composantes de la mission de l'Église, la célébration (*liturgia*), le service (*diakonia*), le témoignage (*martyria*) et la vie communautaire (*koinonia*). Ce ministère a pour vocation de servir l'unité de l'Église dont les expressions sont nécessairement plurielles et diverses, y compris au sein d'une même communauté locale. Certains ministères particuliers participent à la proclamation de l'Évangile, notamment celui des prédicateurs laïcs ou des aumôniers, sans toutefois embrasser le même caractère holistique.

De ce fait, le groupe de travail propose de renforcer la distinction sémantique entre les termes ordination, reconnaissance des ministères et installation. Il préconise de réserver le terme d'ordination au ministère holistique lié à la proclamation de la parole et l'administration des sacrements. L'ensemble des autres ministères au service de l'annonce de l'Évangile bénéficierait d'une reconnaissance de ministère. L'expression « installation » serait réservée à l'entrée en fonction dans un mandat particulier pour accomplir, suite à une élection ou une nomination, un mandat dans un temps déterminé (conseiller dans une instance de l'Église, pasteur dans un poste particulier, inspecteur ecclésiastique, président de conseil...).

En ce qui concerne les ministères spécialisés exercés par des pasteurs, le groupe de travail préconise d'en renforcer la mobilité, de sorte que ministère spécialisé et ministère paroissial

puissent se féconder par l'expérience vécue. Il exprime par ailleurs le souhait d'un ancrage du ministère spécialisé dans une équipe pastorale ainsi qu'une réalité ecclésiale locale.

C. L'accompagnement de la vocation

Depuis quelques années, la question de l'accompagnement de la vocation pastorale bénéficie d'une attention particulière. Depuis 2015, le Service de formation initiale des pasteurs assure également une mission d'accompagnement des vocations auprès des étudiants en Théologie. Les rencontres régulières permettent de les rendre attentifs à la vocation particulière au ministère pastoral, tel qu'il est exercé notamment dans l'UEPAL.

Le projet de constituer un groupe d'accompagnateurs spirituels dédié à l'écoute des étudiants en théologie afin de les aider à mieux approfondir la dimension spirituelle de leur cheminement vocationnel s'inscrit dans cette même perspective. Une offre de compagnonnage devrait être mise en place au printemps 2019. Des contacts ont été pris à cette fin avec l'Aumônerie Universitaire Protestante (AUP).

Enfin, l'UEPAL a jusque-là plutôt été au bénéfice de vocations spontanées, souvent soutenues ou encouragées par le travail auprès de la jeunesse (EUL, OJPAN, Dynamique Jeunesse, paroisses...). Les vocations pastorales s'avérant insuffisantes, il convient de voir quels autres projets peuvent être mis en œuvre, afin d'évoquer le ministère pastoral comme un projet de vie. Il semble urgent qu'aujourd'hui en UEPAL les acteurs de la vie d'Église se saisissent collectivement de la question de la vocation et deviennent porteurs de l'appel qui peut contribuer à la susciter.

D. La Formation Initiale des pasteurs (FIP)

La formation initiale des pasteurs est une étape de la formation. Elle succède à la formation universitaire qui comprendra dorénavant également l'offre d'ateliers afin de mieux former les étudiants à une parole théologique circonstanciée. Elle précèdera la formation continue, notamment proposée dans le cadre de la CPLR.

1) Recommandations générales

Au regard des éléments constitutifs de ce rapport, le groupe de travail propose de :

- veiller au travail théologique et à la relecture réflexive de manière transversale,
- établir les priorités d'une formation *initiale* qui puisse favoriser le désir de formation *continue*,
- distinguer ce qui relève d'une formation initiale de ce qui est de l'ordre d'une formation ultérieure,
- maintenir la durée de trois ans de formation initiale,
- mieux tenir compte des niveaux de formation dans un cursus qui inclut les trois promotions,

- traiter de manière appropriée ce qui ressort de l'informatif,
- distinguer les apports spécifiques des sessions de formation et de la formation de terrain par les maîtres de stage.

Le recentrage de la Formation initiale professionnelle sur le cœur de métier du pasteur ainsi proposé ne signifie pas nécessairement l'abandon de l'étendue des compétences visée jusque-là. Pour éviter l'écueil de la dispersion ou le sentiment d'un trop plein avant même l'entrée en fonction, certaines compétences spécifiques devront être abordées dans le cadre de la formation continue. Ainsi, le corollaire de ce recentrage est nécessairement l'investissement dans la formation continue, et notamment le fait d'envisager et de développer des formations spécifiques au moment de la prise de fonctions à un poste particulier.

2) Cadre de la Formation Initiale des Pasteurs

Le groupe de travail préconise de distinguer deux temps dans la formation initiale : un temps de formation en alternance et un temps de formation en autonomie. Il recommande de concentrer les sessions de formation sur la « FIP en alternance » et de réfléchir à un accompagnement spécifique pour la « FIP en autonomie ».

Durant **la FIP en alternance**, s'étalant sur une période de deux ans, le candidat au ministère pastoral serait en situation de stagiaire, dans un premier temps durant 19 mois en milieu paroissial auprès d'un maître de stage. Suivraient ensuite 4 mois au contact de trois réalités différentes : un stage d'observation « évangélisation ou implantation d'Église » d'un mois, un stage d'immersion dans un lieu d'accueil spirituel d'un mois et un stage complémentaire de deux mois dans un lieu choisi par le vicaire en concertation avec la CDM. Cette période serait rythmée par des sessions, en principe mensuelles, de cinq jours regroupant les stagiaires des deux années.

Durant **la FIP en autonomie**, le candidat au ministère pastoral serait en situation d'autonomie et bénéficierait d'un accompagnement assuré par la Responsable de la formation initiale des pasteurs sous la forme d'une journée de relecture et d'approfondissement mensuelle. Il s'agirait notamment de prévoir un échange régulier sur la pratique du ministère ainsi qu'une découverte des services du Quai Saint-Thomas, de la Médiathèque, de la Maison protestante de la solidarité... La possibilité d'une formation complémentaire de cinq jours est laissée à la libre appréciation du vicaire, en concertation avec la CDM.

Une retraite spirituelle de fin de formation viendrait conclure ce parcours de formation initiale et permettre une évaluation collective.

3) Schéma de la formation

	FIP en alternance 1	FIP en alternance 2	FIP 3 en autonomie	
Septembre, octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars	Stage en milieu paroissial auprès d'un maître de stage	Suite du stage en milieu paroissial	En autonomie en paroisse, avec un accompagnement dans le cadre de rencontres mensuelles de retour sur la pratique le matin, et en après-midi une rencontre avec un service de l'UEPAL	
Avril		Stage « évangélisation ou implantation d'Église »		
Mai		Stage « Vie spirituelle » dans un lieu d'accueil spirituel	Rencontre de fin de formation avec d'autres stagiaires issues des d'autres Eglises	
Juin		Stage complémentaire dans un lieu choisi par le vicaire en concertation avec la CDM		
Juillet				
Août			Vacances et déménagement	

4) Les sessions accompagnant la FIP en alternance

	FIP en alternance 1	FIP en alternance 2
Septembre	Session d'accueil des entrants	–
Octobre, novembre, janvier, février et mars	Chaque mois l'une des sessions 1 à 10, le cycle complet étant organisé sur une durée de deux ans	
Avril	Formations personnelles : BAFA, permis de conduire, enseignement religieux...	Session 11 en lien avec le stage « Évangélisation ou implantation d'Église »
Mai		Session 12 en lien avec le stage « Vie spirituelle »

0. Session d'accueil des entrants

- Connaître l'UEPAL
- Récits de vocation
- Représentations personnelles du ministère pastoral

1. L'exercice du ministère

- Déontologie le à l'interne (confidentialité, collaborations professionnelles...)
- Déontologie professionnelle à l'externe (médias, réseaux sociaux, monde politique)
- Le rapport à l'État, laïcité, Droit local
- Vie privée/vie professionnelle – reprise réflexive sur l'exercice du ministère
- Ressourcement personnel
- Organisation du travail – gestion du temps
- L'APAL

2. Pasteur interprète

- Herméneutique
- Connaissance du monde contemporain
- Se situer par rapport à des sujets de société
- L'exercice de corrélation
- Vulgariser

3. Écoute et accompagnement : FPEC

4. Vivre ensemble l'Église

- Approche systémique de la vie en Église (articulation bénévole-professionnel)
- Ecclésiologies luthérienne et réformée, autorité et gouvernance dans l'UEPAL
- Travailler en équipe (éléments de management ; animation de groupe ; travail d'équipe ; apprendre à analyser un contexte ; construire et conduire un projet)
- La gestion de conflit

5. L'Évangile « chez soi »

- Formation théologique des acteurs d'Église
- Catéchisme d'adultes
- Église de témoins
- Les « *fresh expressions* »
- Construire l'intergénérationnel dans la vie de l'Église

6. Communiquer

- Savoir dire ses convictions en situation de dialogue (présence dans la cité, dialogue interreligieux, œcuménisme)
- Communiquer à différents publics, de différents âges
- Savoir parler en public et entretenir sa voix

- Communication d'événements (communication visuelle, réseaux sociaux)

7. Le culte

- Les traditions liturgiques (luthéro-réformées)
- Homilétique
- Les casuels
- Les cultes autrement (Dynamique culte, culte avec les petits...)
- La musique et le chant

8. Administration et finances

- Foi et argent
- Savoir analyser une situation financière (paroisse, consistoire, inspection, UEPAL)
- L'ESP
- Administration paroissiale (fichiers paroissiaux, procédures administratives, dons-collectes et legs, archivage...)

9. La place de la Bible

- L'animation biblique avec des adultes
- L'animation biblique avec les enfants
- L'animation biblique avec les « jeunes »
- L'animation croisée, intergénérationnelle

10. Session libre : thématique à choisir par les vicaires

11. Évangélisation

- Immersion dans un lieu de stage (1 mois)
- Analyse de terrain, relecture théologique
- Outils d'évangélisation
- Démarches d'Église en implantation

12. Vie spirituelle et psychologie

- Immersion dans un lieu communautaire (1 mois)
- Relecture théologique
- Éléments de psychologie individuelle
- Les entretiens pastoraux (distinguer ce qui relève d'un aspect pastoral et ce qui relève d'un aspect psychologique)
- L'accompagnement spirituel

5) Autres recommandations

Le groupe préconise par ailleurs :

- de considérer pour l'entrée en FIP

- Comme une recommandation d'avoir eu au moins deux expériences différentes de suffragance dans les cinq dernières années, dont une dans l'UEPAL ;
- Comme un prérequis :
 - des connaissances linguistiques en anglais et en allemand, de niveau B2 pour l'une des langues, de niveau A2 pour l'autre ;
 - que la formation en vue de l'agrément pour l'enseignement religieux soit déjà engagée ;
 - que la formation en vue de l'acquisition du permis de conduire soit déjà engagée ;
- de conditionner l'attribution du CAFP à :
 - l'obtention du permis de conduire ;
 - l'obtention du BAFA ;
 - l'obtention de l'agrément pour l'enseignement religieux ;
- d'assurer les sessions de formation de la FIP systématiquement à deux, en mobilisant à tour de rôle un des membres de l'équipe des maîtres de stage. Cette proposition aurait pour avantage à la fois de partager la charge du responsable de service FIP et de promouvoir une forme de formation continue pour les maîtres de stage ;
- d'engager une concertation avec l'EPUDF pour étudier la faisabilité d'une organisation commune de certains stages, notamment les stages « Exercice du ministère », « Pasteur interprète », « Communiquer », « Vivre ensemble l'Église », « La place de la Bible », voire les stages « Vie spirituelle et psychologie », « Évangélisation » ;
- de bien prendre en considération le fait que la maquette de formation proposée, à l'expérience, connaîtra nécessairement quelques évolutions, notamment dans les contenus, voire dans les intitulés des sessions ;
- de prendre également en considération le fait qu'au vu d'un tel recentrage de la formation initiale des pasteurs sur le cœur de métier du pasteur, des formations plus spécifiques pour entrer en fonction dans un poste particulier s'avéreront souvent utiles, voire nécessaires.

VII. Conclusion

Les mutations actuelles obligent à repenser le métier de pasteur. Elles nous suggèrent de nouveaux fonctionnements. Certes le pasteur devra travailler davantage en équipe et coordonner, mais il ne saurait se contenter de ce rôle de gestionnaire administratif ou de meneur de projets. Au cœur de la mission pastorale demeure et doit demeurer la compétence théologique appliquée, c'est-à-dire le soin d'articuler l'expertise en théologie à l'expérience humaine. Le souci de la proximité et la qualité du lien personnel soutiennent cette mission. L'articulation de l'Évangile et de la vie quotidienne est le terrain de l'accompagnement pastoral ; c'est là que se vit et se déploie l'incarnation de notre tentative de mêler l'Évangile à nos vies.

Table des matières

Résolution adoptée pas l'Assemblée de l'UEPAL	3
Rapport « Quels pasteurs pour quelle Église ? », introduction	4
A. La question posée	4
B. Pour situer la mission du groupe de travail	6
C. Choix méthodologiques.....	7
I. Le ministère de l'Église et les ministères.....	8
A. Le fondement et le but de l'Église lui sont extérieurs	8
B. La tâche de rendre témoignage de l'Évangile incombe à tous les baptisés	9
C. Le ministère ordonné de la prédication et de la célébration des sacrements fait partie de l'être de l'Église.....	9
D. Le « ministère structuré » de l'Église comprend le ministre transmis par ordination et d'autres ministères.....	9
II. La situation spécifique de l'UEPAL et un rappel des Orientations stratégiques.....	11
A. Des Églises forgées par l'histoire	11
B. Une diversité insoupçonnée.....	11
C. Des Églises de la multitude.....	12
D. Des Églises liées à l'État	12
E. Des paroisses territoriales.....	12
F. Les <i>Orientations stratégiques</i>	13
III. Réalités du ministère pastoral	14
A. Un ministère fragilisé par la diversification des compétences attendues.....	14
B. Une charge de travail accrue.....	14
C. Un positionnement souvent solitaire.....	15
D. Un décalage grandissant avec les attentes symboliques	15
IV. Synthèse des auditions et de l'enquête	16
A. D'après vous, qu'attendent les gens d'aujourd'hui de l'Église ?	16
B. D'après vous, que devrait offrir l'Église ?	17
C. Selon vous, quelles devraient être les missions spécifiques du ministère pastoral dans l'Église de demain ?	18
D. Quels axes vous semblent prioritaires pour la formation au ministère pastoral ?	19
V. État des lieux de la formation académique et professionnelle actuelle	20
VI. Perspectives pour l'UEPAL.....	23
A. Visage de l'Église de demain	23
1. <i>Sur le plan de la vie d'Église</i>	23
2. <i>Sur le plan organisationnel</i>	24
B. Ministère pastoral et autres ministères en Église, quelle articulation ?	25
C. L'accompagnement de la vocation	26
D. La Formation Initiale des pasteurs (FIP).....	26
1) <i>Recommandations générales</i>	26
2) <i>Cadre de la Formation Initiale des Pasteurs</i>	27
3) <i>Schéma de la formation</i>	28
4) <i>Les sessions accompagnant la FIP en alternance</i>	28
5) <i>Autres recommandations</i>	30
VII. Conclusion	31